

## FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

### INTITULÉ DU POSTE

*Chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en faveur des personnes âgées dans le département de la Loire*

Famille professionnelle <sup>(3)</sup> : Santé

Emploi-type <sup>(4)</sup> n°1 : SAN-90-A et AFG-20-A

Catégorie : A

Corps : IASS – Attaché

Niveau UCANSS : 5b à 6

Cotation RIFSEEP : groupe 3

### AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège site Lyon  Siège site Clermont-Ferrand  Délégation territoriale  Site à préciser : Saint Etienne

Pôle : Autonomie

Service : Politique grand âge

### DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

#### Enjeux / missions du service d'affectation (7) :

Pilotage territorial, animation et mise en œuvre de la politique en faveur des personnes âgées.

Planification et programmation de l'offre des établissements et services

Allocation et suivi des ressources des établissements et services

Inspection, contrôle et évaluation des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées/âgées

Effectif du service :

0.5 ETP chef de pôle, 2.3 ETO cadres A, 2 ETP cadres B

### DESCRIPTION DU POSTE

Dans le cadre d'un partage du suivi quotidien administratif et financier de l'ensemble des établissements et services pour personnes âgées du département, avec un deuxième cadre A sur la cellule « personnes âgées » : 82 établissements et services à suivre dans le cadre des fonctions du cadre faisant l'objet de la présente fiche de poste.

Activités principales :

Planification, programmation, organisation de l'offre pour les filières gérontologiques de référence :

- Mise en œuvre de la politique en faveur des personnes âgées dans le cadre des plans nationaux, du programme régional de santé (en lien avec le schéma départemental autonomie)
- Déclinaison locale des plans nationaux (plan maladies neuro- dégénératives- loi adaptation de la société au vieillissement)
- Planification de l'offre :
  - o Appels à projets, appel à candidatures : instruction des dossiers des promoteurs.
  - o Autorisations, visites de conformité
  - o Contribution aux travaux sur l'analyse et l'adaptation de l'offre (avec intégration au PRIAC)
- Conduite de la négociation des CPOM des Ehpad et suivi sur place

- Instruction administrative des projets d'investissement notamment dans le cadre du Plan d'aide à l'investissement (PAI de la CNSA) : en lien avec cadre référent financier pour le volet financier
- Suivi des travaux des filières gérontologiques

#### Optimisation de l'allocation de ressources

- Analyse de niveau 1 des EPRD, ERRD, PGFP...en lien avec le cadre référent financier
- Analyse des demandes et instruction budgétaire dans le cadre de la campagne budgétaire
- Intégration des indicateurs de performance et d'efficience comme outils d'aide à la décision

#### Inspection, contrôle et évaluation des établissements et services médico sociaux pour personnes âgées

- Instruction des plaintes et des EIG (participation à la commission des réclamations)
- Inspections, contrôles, et évaluation des ESMS

#### Management fonctionnel de la cellule personnes âgées

- Management fonctionnel de l'équipe (le manager hiérarchique (évaluation, validation des congès etc...étant sous l'autorité de l'autre cadre A de la cellule)
- Co-Pilotage et priorisation des activités pour l'atteinte des objectifs à l'aide de tableaux de bord
- Animation des temps d'échange et organise la circulation de l'information
- Soutien professionnel individuel et collectif
- Conduite du changement et accompagnement des équipes à l'évolution des métiers et des pratiques professionnelles

#### Territoires et thématiques sur lesquels le cadre est spécifiquement référent

Cadre référent pour les territoires des filières gérontologiques de Roanne, Forez, Ondaine (*répartition à revoir au moment de la prise de poste en concertation avec l'autre cadre du service et sous la validation du responsable de pôle*)

*Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.*

Activités annexes :

Gestion et suivi des dossiers FIR sur le secteur PA

Spécificités du poste / Contraintes :

Polyvalence des missions sur l'ensemble du champ personnes âgées ; lien avec les cellules « personnes handicapées » « sanitaire »

Formation à l'inspection obligatoire si cadre non inspecteur

Participation à l'astreinte administrative et aux cellules de crise

Déplacements au siège et en département

#### **Partenaires institutionnels (9)**

Département

Direction de l'Autonomie

Etablissements et services médico-sociaux

CPAM

### COMPÉTENCES REQUISES (10) (cf. Répertoire des emplois et dictionnaire des compétences)

Connaissances	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
<b>E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau 1)</b>				
<i>Connaissances de la réglementation médico-sociale en faveur des personnes âgées</i>		X		
<i>Méthodologie de l'inspection et des contrôles</i>		X		

Connaissance des procédures budgétaires et d'allocation de ressources			X		
<b>Savoir-faire</b>					
		Niveau de mise en œuvre			
<b>E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)</b>		E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Maîtriser les outils de conduite de projet et les techniques d'inspection contrôle			X		
Capacité de synthèse et d'analyse			X		
Organiser et animer des réunions avec des partenaires institutionnels et les ESMS			X		
Travail en transversal avec les autres services			x		
Animer une équipe			x		
Savoir arbitrer			X		
Avoir une vision stratégique et anticipatrice			x		
Conduire le changement			x		
<b>Savoir-être</b>					
<b>E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)</b>		E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
sens du service public			x		
sens des relations humaines			x		
capacité d'adaptation			x		
autonomie			x		
rigueur dans la réalisation des missions			x		
capacité d'initiative			x		
réactivité			x		

## POSITIONNEMENT DANS LA HIERARCHIE

Liens hiérarchiques :

-Délégué territorial (N+2)

-Responsable du pôle autonomie (N+1)

Liens fonctionnels :

-Conseillers médicaux de la DD.

-Agents de la Direction de l'Autonomie du siège.